

Compte rendu de la réunion publique de la CEP-CAFI, 4 février 2022 à 14 h30, salle du Lieu de mémoire, CAFI, Sainte-Livrade (47)

Intervenants :

- Nina Sinnouretty, Vice-présidente CEP-CAFI
- Nicolas Revue, concepteur technique du plan-relief (partie technique)
- François Didier, Artiste-sculpteur, concepteur et réalisateur du plan-relief
- M. Damaisin, député de la circonscription du Lot-et-Garonne

Ordre du jour

- 1. Présentation du projet de Plan-relief par Nicolas Revue.**
- 2. Rencontre avec M. Le député Olivier Damaisin, député de la 3e circonscription du Lot-et-Garonne .**

Introduction, par Nina Sinnouretty

La CEP-CAFI souhaite présenter aux habitants du CAFI son projet mémoriel du plan-relief, visant à rappeler la mémoire des habitants du CAFI, de leur arrivée en 1956 à aujourd'hui. Le projet sera détaillé par la suite par Nicolas Revue et François Didier

Avant cette présentation, j'annonce que l'association souhaite aller maintenant plus loin dans la défense de la mémoire du Centre d'Accueil des Français d'Indochine, en sollicitant le député Damaisin.

Les harkis ont obtenu récemment une promesse de « loi de reconnaissance et de réparation » de la part du président de la république M. Emmanuel Macron, notamment pour l'accueil dans des conditions indignes. La CEP-CAFI souhaite engager une reconnaissance et une réparation des rapatriés d'Indochine au même titre que les harkis, sur plusieurs points :

- la reconnaissance de l'accueil dans des conditions indignes, au même titre que les harkis. L'occupation du CAFI par les habitants a d'ailleurs été plus longue que les harkis ;
- la réparation financière, au même titre que les harkis. Les harkis seront indemnisés de 2000€ au titre de l'accueil dans des conditions indignes, puis de 1000€ par année d'occupation. Pour rappel, je détaille que les rapatriés d'Indochine ont systématiquement été écartés de toutes les lois de réparation financière concernant les rapatriés d'Algérie ;
- la réparation pour l'atteinte à la dignité des personnes, par la privation de liberté (entre autres) qu'a

engendré l'arrêt Morlot.

Je souligne que le député M. Damaisin, présent ce jour, a porté le dossier des harkis à l'Assemblée Nationale, et n'avait pas connaissance du dossier des rapatriés d'Indochine.

Présentation du projet de plan-relief par Nicolas Revue

La CEP-CAFI porte le projet de plan-relief afin rendre hommage au courage des personnes qui ont réussi à vivre et à élever leurs enfants dans les conditions de vie indignes du CAFI.

Le projet de départ était de réaliser une maquette du CAFI, qui serait installée dans l'espace public au sein du CAFI. Le Bureau a sélectionné l'artiste François Didier, qui a sculpté de nombreuses maquettes de ce genre dans différentes villes de France (Bordeaux, Pau...). Ses maquettes ont pour particularité d'être accessibles aux personnes malvoyantes.

Dimension artistique et évolution du projet de plan-relief par François Didier (artiste-sculpteur)

L'échelle initiale du plan maquette (1 /60e) offrait une vision réaliste des bâtiments et du camp, mais ne permettait pas un niveau de détail permettant de rendre compte de la réalité des bâtiments, ni de l'utilisation des espaces publics.

Le projet est pensé pour concerner la communauté du CAFI, mais aussi plus largement toute personne intéressée par l'histoire du camp, comme par exemple les visiteurs, les écoles, les institutionnels...

Les concepteurs ont donc décidé de modifier l'idée d'une maquette initiale, afin de pouvoir montrer les bâtiments avec un plus grand niveau de détail, montrer la vie dans les espaces extérieurs du CAFI (hors des bâtiments) et afin de représenter les femmes du CAFI.

Le projet de maquette a donc évolué comme ceci :

- Au centre : Une représentation générale du camp au 1/60e , permettant d'avoir une vision réaliste de la composition de l'ancien CAFI.
- D'un côté : Une présentation de deux bâtiments en

plus grand avec les sanitaires. Cette représentation permet d'avoir davantage de détails sur les bâtiments sans pour autant avoir à les représenter tous.

- De l'autre : Une présentation des femmes au travail, sous forme de statuettes, de façon digne.

Le projet est estimé à 20 000 euros. Ce tarif est largement réduit car l'artiste François Didier et l'artisan ont accepté de réduire leur tarif, étant sensibles au projet. Le financement est pour le moment entièrement porté par l'association. Des demandes de financement à l'ONAC-CGV, à la DRAC (s'agissant d'un projet mémoriel et artistique) sont en cours. L'appel à dons de particuliers est aussi lancé.

Rencontre avec M. le député Damaisin, député de la 3e circonscription du Lot-et-Garonne

La CEP lui a transmis un dossier sur les rapatriés d'Indochine. Il a été invité à en prendre connaissance et à rencontrer les habitants du CAFI. C'est l'objet de sa visite.

Le député connaît bien l'histoire des harkis et du camp de Bias, étant lui-même descendant de rapatriés d'Algérie par sa mère. Pour lui, l'histoire de ces camps raconte une histoire de France et de la décolonisation. Il considère que la question des harkis est en train de se régler. Il avait effectué le travail en amont avec Emmanuel Macron lorsqu'il était candidat en 2017.

Il regrette de ne pas avoir eu connaissance de l'histoire du CAFI malgré qu'il ait assisté ici à de nombreuses cérémonies. Il se déclare très motivé pour travailler pour la reconnaissance de l'histoire de la mémoire et pour la réhabilitation des bâtiments en tant que mémorial.

Il considère qu'il faut s'occuper du dossier de la reconnaissance et qu'il le fera s'il est réélu. Il dit que sur des projets comme celui-ci il y a des choses à faire, et qu'on verra s'il y a des possibilités financières. Il considère qu'il n'y a pas eu de réparation jusqu'ici car les habitants ne se sont pas plaints.

Je rappelle que les rapatriés d'Indochine ont été systématiquement écartés des lois de reconnaissance et de réparation des rapatriés d'harkis. : « On veut avoir une réparation et reconnaissance, pas financière peut-être, ou individuellement, mais nous on veut une réparation mémorielle pour les bâtiments qui tombent en désuétude. ». Elle considère que tout le monde connaît l'histoire du CAFI, mais qu'ils ferment les yeux délibérément.

Le député souligne le parallèle avec les harkis, que les députés ne connaissent pas non plus l'histoire des harkis avant que le projet soit porté.

Michel Sylvain, habitant du CAFI, interpelle le député et regrette que l'on rencontre les élus que tous les cinq

ou sept ans, lors des campagnes d'élections locales. Le député répond qu'il n'a jamais fermé la porte et qu'il n'a rencontré personne du CAFI pendant cinq ans.

Anne-Lise Caze souligne qu'une ville comme Ste-Livrade n'a pas les moyens de financer une réparation. L'objectif de la réunion est donc de poser les bases d'une synergie entre services de l'Etat, en tant que puissance financière, pour travailler ensemble entre Etat-Région-Département-Commune-Associations. La rénovation des bâtiments protégés au patrimoine sont pleins d'amiante et à l'abandon, cela nécessite un « argent fou » pour la rénovation. Le projet pourrait être accompagné par la ville, mais il n'y a pas d'argent ni d'agent pour un accompagnement technique au seul échelon communal. Et l'association CEP CAFI fournit depuis le début un travail bénévole.

J'ajoute que le chef du bureau de l'architecture des patrimoines d'Agen est d'accord pour inscrire en priorité le chantier de la rénovation des bâtiments, mais que l'opération coûte 1,5 Millions d'euros. Cet argent est indisponible aujourd'hui alors qu'il s'agit d'une goutte d'eau par rapport à ce qui a été apporté en indemnités aux harkis. La CEP souhaite alors faire entendre à l'assemblée nationale le problème des habitants du CAFI ainsi que le projet de rénovation des bâtiments.

Le député regrette que cette réunion n'ait pas eu lieu plus tôt.

J'insiste sur le fait que la question du CAFI ait été amenée à l'Assemblée Nationale en 2005. Le député répond qu'il n'était pas en mandat à ce moment-là.

Le député est interpellé pour comprendre quel est le système de la commission parlementaire, qu'il s'engage à demander s'il est réélu. Cette procédure ne peut être entamée maintenant ce que la législature se termine.

Il répond : la commission parlementaire implique qu'une commission d'enquête sera constituée à l'assemblée, à travers laquelle seront interrogés les gens vivants de la première, seconde et troisième génération afin d'identifier les demandes et besoins. La commission peut être amenée à évaluer ce qu'il est possible de faire pour réhabiliter les bâtiments d'une part, et pour réparer les dommages causés aux personnes en difficulté. Une commission est très longue, elle peut prendre 2 à 3 ans et peut déboucher sur une loi. Il est trop tard pour en lancer une maintenant. Par contre il est possible de faire remonter l'information quant à ce problème-là. Le député Damaisin s'engage auprès de la CEP à faire remonter le problème auprès de l'assemblée nationale. Il s'engage à organiser un rendez-vous avec Bruno Roger Petit sur la question mémorielle, et de recevoir la CEP après le RDV de l'association avec l'ONAC-CGV.

Nina Douart Sinnouretty